

Quirinal le moindre sacrifice. A la lumière de tels faits, on comprend plus que jamais la portée, au point de vue romain et international de la nomination du frère du cardinal à la chancellerie de l'empire. Il est probable que cet esclandre aura des suites. Dans tous les cas, le Vatican prend toutes ses précautions contre ces manèges diplomatiques. Léon XIII a sur le cardinal Hohenlohe les mêmes idées que Pie IX.

\* \* \*

La situation créée aux communautés religieuses de France par la nouvelle loi de finances préoccupe, à juste titre, les hommes de foi et l'opinion publique.

Mgr Fuzet, évêque de Beauvais, par une lettre adressée à la supérieure de l'une de ses communautés, bientôt publiée et commentée par toute la presse, spécialement louée par la *Lanterne*, a recommandé aux communautés de son diocèse de s'exécuter "avec respect et soumission." Mgr le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, a écrit à Mgr Fuzet, son suffragant, une lettre des plus graves et des plus dignes, insérée, comme la précédente, dans les journaux.

Cette lettre publique d'un métropolitain à son suffragant est un fait assez rare dans l'histoire de l'Eglise de France; il faut qu'il soit nécessité, comme dans le cas présent, par la gravité des circonstances. Tout le monde a lu les nobles paroles de Mgr le cardinal Langénieux, qui, par sa haute situation, son ancienneté dans l'épiscopat, son mérite éminent, sa sagesse et sa modération, par la dignité de Légat du Saint-Siège en Orient, dont il a été honoré il y a quelques années, fait autorité.

A la lettre de son métropolitain, Mgr Fuzet vient de faire une longue réponse.

Cette nouvelle lettre de Mgr Fuzet inaugure un conflit dont la gravité est grande, mais elle a un mérite que nous aimons à lui reconnaître; elle va aider les catholiques à dissiper les équivoques et les brumes dont les passions ou les calculs de l'esprit de parti, servis par les complicités inavouables de l'intérêt personnel, ont fini par envelopper la politique ecclésiastique, pourtant si naturelle et si simple, si franche et si lumineuse de Léon XIII.

Dans les directions qu'il a données aux catholiques français, le Pape a recommandé, il a prescrit de dégager l'action chrétienne, religieuse et sociale, de toute solidarité avec les manœuvres des partis, de rompre avec l'opposition de principe que faisaient à la République les partis monarchiques, et cela dans les meilleurs intérêts de la France, afin que les catholiques fussent plus en mesure de combattre énergiquement et avec plus de succès, dans le Parlement ou devant l'opinion publique et le suffrage universel, la politique sectaire dont le but avoué est la déchristianisation progressive de notre pays.

Il est manifeste, d'après sa lettre, que Mgr Fuzet n'a pas compris de cette façon les directions pontificales: selon son interprétation, ces directions nous prescrivent non seulement l'acceptation de la